

Le Mot du Maire	
Démographie	4
Commission des Finances	
Programme des travaux d'investissement	6
Urbanisme	6
Calan, 5 lots à bâtir	7
Voirie	7
Réunion Cantonale	8
Sivom du Pays de Plouay	9
L'école de Musique	13
Commission Patrimoine, Culture, Cadre de Vie	14
Office du Tourisme	15
Renseignements pratiques	16
leunes de Calan	17
Ecole Publique du Levant	18
Fêtes de Calan	21
Vers un deuxième Jumelage	23
Club du 3º Age	24
AS Calan	25
Le Tennis, la Gymnastique à Calan	26
Société de Chasse	27
Classes 2 et 7	28
Un nouveau Libre-Service	28
Ancien d'Afrique du Nord	29
L'Allocation supplémentaire du FNS	30
Historique de Calan	31

Le Mot du Maire

Il est d'usage, comme tous les ans et cela depuis bientôt dix ans déjà, de vous tenir informé des activités et des réalisations communales les plus marquantes de l'année.

A ce titre, je tiens à féliciter et remercier les rédacteurs et les personnes qui réalisent ce bulletin d'information.

Calan a choisi de rénover son centre bourg : une ambition légitime, mesurée et raisonnée.

Nous parlons depuis longtemps de l'embellissement du bourg :

- Cet embellissement permettra, j'en suis persuadé, de donner encore plus d'attrait à notre commune.
- L'objectif est aussi de contribuer au développement de la commune et, à partir du centre bourg, d'assurer la pérennité de l'appareil commercial existant et son développement.

Cela peut aussi inciter quelques personnes à rénover leurs bâtiments au centre bourg, avec l'aide du Pact-Arim.

La modification du plan d'occupation des sols nous permis de transformer la zone NAI en zone NA avec un schéma d'organisation et cela dans le but de libérer cinq terrains constructibles route de Kerchopine, pour satisfaire les besoins présents et futurs en matière de logements.

Il est prévu la révision du plan d'occupation des sols en 1993.

Le 16 décembre, Calan accueillait M. Carof, directeur de cabinet de M. Marcellin, président du Conseil Général, M. Bouric, responsable des services techniques et notre conseiller général, Jacques Le Nay.

Ce fut l'opportunité de leur montrer nos réalisations municipales, mais aussi de leur faire part de nos préoccupations communales et cantonales : comme l'élargissement de la route Caudan-Plouay, qui devient une priorité par l'importance de son trafic et par, malheureusement ses nombreux accidents.

J'ai également parlé, comme tous les ans, de la réfection de la route Calan-Lanvaudan : je pense que c'est en bonne voie de réalisation pour l'année 1993.

Quant à l'intercommunalité toujours d'actualité, elle est très active dans notre canton, avec quelques faits importants qui ont marqué l'année 1992.



Les væux de la Municipalité le samedi 16 janvier 1993

- C'est d'abord la création officielle du Sivom, le 14 janvier 1992, avec la constitution de six compétences.
- C'est également la prise de fonction, le 3 août dernier, du directeur, M. Gérard Morize.

Je dirai, pour résumer, que le Sivom est un outil de travail, de contacts permanents, d'échanges d'idées, où règne une étroite collaboration entre élus.

Il apparaît indispensable de renforcer l'intercommunalité pour mieux défendre nos intérêts communaux : comme dans le domaine scolaire, maintenir nos classes primaires en milieu rural et bien d'autres sujets d'actualités.

- C'est vrai que l'année 1993 s'ouvre dans un climat d'incertitude, d'interrogations, de craintes pour l'avenir.
- Il est certain qu'à la veille des élections de mars, les valeurs morales comme l'honnêteté, la générosité, le droit au travail, indispensables aux progrès et à l'équilibre de tous seront à réévaluer par nos décideurs.

Ceci explique en partie ce climat morose et le désarroi de nos concitoyens.

Ce pessimisme ambiant, il faut le combattre en redoublant notre effort de réflexion et d'imagination pour mieux affronter la réalité.

Pour l'avenir, nous devons être vigilants et confiants.

Ce qui nous oblige à toujours nous remettre en cause, à admettre la critique et à être plus tolérants.

Mes vœux, en ce début d'année 1993 s'adressent à tous les acteurs de la vie économique et sociale de la commune et à vous tous.

Je tiens à remercier toutes les personnes dévouées, responsables, pleine d'énergie qui s'occupent, au sein de notre commune et pour le bien de tous, des associations et des commissions municipales.

C'est dans ce climat que je vous souhaite à toutes et à tous, la meilleure année possible, de joie et de santé.

E KELAN A GALON







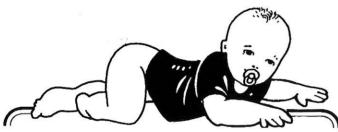
Serge Salvat, maire de Calan, remet à Joseph Le Floch, la médaille d'honneur de la commune de Calan qu'il a administré avec réalisme et conviction, de 1977 à 1983.

Démographie 1992

NAISSANCES

Claire BOUTIN Céline LE BOUARD Elodie GUILLEMOT Marc LE DANVIC Alexandra COURT Céline GUILLERMIC Kévin LE YONDRE Marine LE CALVÉ Judith GRANÇON

née le 3 février née le 15 février née le 23 février né le 7 avril née le 25 avril née le 17 juillet né le 7 août née le 25 août née le 10 novembre à Ploemeur à Hennebont à Lorient à Ploemeur à Hennebont à Ploemeur à Ploemeur à Lorient à Lorient





MARIAGES

Christian FORLOT René LE GARREC

Régine POSTIC et Marise ALSON et

le 13 juin le 7 novembre



DÉCÈS

André LE CALOCH Jean-Louis LE BOUEDEC Joseph GARREC Judith GRANÇON

décédé décédé décédé

à Rennes à Calan à Hennebont décédée

à Curzac-Les-Ponts (Gironde)

le 19 mars le 16 avril le 6 juin le 13 décembre

BUDGET PRIMITIF 1992

Le budget primitif a été voté à l'unanimité par le conseil municipal, le jeudi 2 avril 1992 il reconduit les mêmes taux d'imposition de 1991, à savoir :

Taxe d'habitation	11.66 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13.12 %
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	32.49 %
Taxe professionnelle	11 26 %

Nous observons que les recettes des contributions directes sont en diminution, soit un - de 19 493 F, les dotations versées par l'Etat augmentent de 27 219 F.

- une augmentation des dépenses de fonctionnement à savoir les frais de personnel et les frais de gestion générale.
- Nous avons une diminution des dépenses de fonctionnement sur les frais financiers et participations et contingents (participation aux charges intercommunales).
- Ce budget de fonctionnement nous permet de faire un prélèvement de 123 000 F reporté sur les recettes d'investissement.

Vue d'ensemble de la SECTION de FONCTIONNEMENT

DÉPENSES de FONCTIONNEMENT RECETTES de FONCTIONNEMENT Denrées et fournitures-----116 000 Produits de l'exploitation -----110 000 Frais de personnel -----367 000 Recouvrements - Subventions -----76 400 Impôts et taxes -----2 500 Dotations versées par l'Etat-----598 721 Impôts indirects -----61 000 Travaux et services extérieurs -----210 000 Participations et contingents -----182 000 Impôts directs autres que contributions ---- 52 626 Allocations - Subventions-----37 000 Produits exceptionnels-----69 Frais de gestion générale -----145 500 Contributions directes-----547 184 Frais financiers-----261 000 Charges exceptionnelles -----500 Charges intérieures -----1 500 Prélèvements sur recettes de fonctionnement-----123 000 1 446 000 1 446 000

Vue d'ensemble de la SECTION d'INVESTISSEMENT

DÉPENSES d'INVESTISSEMENT	RECETTES d'INVESTISSEMENT
Frais extraordinaires	Subventions d'équipement, dons et legs 130 846 Prélèvement sur recettes de fonctionnement-123 000 Participation à des travaux d'équipement 87 772 Produits des emprunts265 000 Recouvrement de créances à long ou moyen terme44 382
651 000	651 000

BALANCE GÉNÉRALE	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement budget principal	1 457 000	1 457 000
Investissement budget principal	651 000	651 000

Programme des travaux d'investissement

CRÉDITS AFFECTÉS

Acquisitionde matériels, outillage
et mobilier administratif37 000 F
Voirie communale105 000 F
Eglise travaux de bâtiments25 000 F
Bâtiments communaux20 000 F
Aménagement centre bourg300 000 F

Tous ces travaux sont subventionnés par le Conseil Régional, le département et l'Etat.

A savoir, 95 % pour l'église, pour les travaux deuxième tranche. 50 % pour l'aménagement centre bourg. 30 % pour la voirie communale. Récupération de la TVA dans deux ans, sur l'ensemble des travaux, sauf sur l'église.

BUDGET CCAS

Dépenses	11	000 F
Recettes-	11	000 F

COMPTE ADMINISTRATIF 1991

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Beaumont J.-P., premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 1991 dressé par M. Salvat, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, a été voté à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement1 442 217	,58 F
Recettes de fonctionnement1 571 204	1,66 F
Avec un excédent de fonctionnement	
de clôture de128 987	7,08 F

INVESTISSEMENT

Dépensesprévues1 746 365réalisées1 096 188Recettesprévues1 746 365réalisées985 316,79Excédent d'investissement de clôture de : 112 723,86

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Quelques remarques:

Il a été alloué à notre commune une subvention de 25 935,35 F au titre du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, répartition du produit 1991 destiné aux communes défavorisées.

Il est prévu l'achat de matériel informatique : logiciels, imprimante, micro, écran, etc... pour un montant de 60 000 F. Ce budget a été voté à l'unanimité par le conseil.

Aucune modification n'est apportée au budget du CCAS.

VUE D'ENSEMBLE de ce BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Dépenses de fonctionnement141	935	F
Recettes de fonctionnement141	935	F

Un montant de 950 000 F pour les dépenses et recettes d'investissement.

Circuit annexe de l'eau

de la commune.

Augmentation des barêmes de 4 %.

Tableau des nouveaux tarifs : Abonnement------85,90 F **Consommation :**de 31 à 150 m³------- 1,40 F

+ de 150 m³ ----- 1,10 F **Ozone :** les travaux d'adduction d'eau potable du syndicat de Pont-Scorff sont terminés sur l'ensemble

URBANISME

Aménagement du centre bourg

Depuis quelque temps déjà le centre bourg de Calan se refait une beauté. Dans le cadre de cette rénovation : goudronneuses, rouleaux compresseurs sont à l'ouvrage pour réparer les outrages du temps.

Bien entendu, ces travaux ont occasionné pas mal de perturbations quant à la circulation dans le bourg.

Chacun se souvient que Calan avait été particulièrement touché par la tempête de 1987. Le cimetière et l'église avaient été endommagés. Depuis, l'église a fait peau neuve, surtout au niveau de la toiture, le mur du cimetière a été reconstruit à l'ancienne.

Dans la foulée, la municipalité a décidé de remettre à neuf la route principale qui traverse le bourg.

C'est maintenant chose faite.

•

Pour les bordures de trottoirs et les caniveaux, le granit a été choisi dans la partie mairie, église. Ce matériau a été choisi d'une manière naturelle par les bâtiments de France et le CAUE, en harmonie générale, avec l'ensemble de l'architecture centrale du bourg. Ces travaux, pour la partie trottoirs et bordures ont été effectués, par l'entreprise les Jardins du Golfe, pour un montant de 407 655 F.

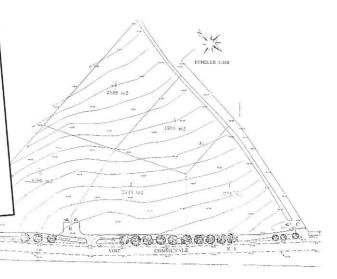
CALAN

Kerbrimot

Propriété de la commune

5 LOTS A BATIR

Renseignements : Secrétariat de Mairie



VOIRIE

Cette année encore, quelques travaux pour l'entretien de la voirie communale ont été effectués.

Comme tous les ans, nous avons procédé au débroussaillage des talus et au curage des fossés et ceci pour un coût de 17 725 F.

Dans un souci de sécurité nous avons effectué l'arasement d'un talus en bordure de route à Fontaine-Maria, arasement qui améliore considérablement la visibilité dans ce virage.

Toujours à Fontaine-Maria, suite aux inondations provoquées par des pluies abondantes, nous avons dû procéder au basage et au curage des fossés, l'équipement d'Hennebont était le maître d'ouvrage de ces travaux.

Enfin, dans le cadre de l'embellissement du centre bourg, l'enrobage de la route principale, traversant le bourg a été entièrement refait par l'entreprise Jean-Lefèvre.

Cette réfection a été prise entièrement en charge par le département.



Elagage le long des lignes téléphoniques

France-Télécom porte à la connaissance du public que les arbres et les plantations situés le long du réseau perturbent le bon fonctionnement des lignes de télécommunications. A cet effet et, afin de ne pas compromettre le bon fonctionnement du téléphone, il est demandé aux propriétaires ou riverains d'élaguer ou de faire élaguer le long des lignes téléphoniques.

EXTRAIT DU CODE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS Article L 65.1 (Loi nº 84.939 du 23 octobre 1984)

Les propriétaires, fermiers ou leurs représentants, riverains de la voie publique, sont tenus d'élaguer les plantations gênant la construction ou compromettant le fonctionnement des lignes de télécommuncations empruntant le domaine public. Après la mise en demeure d'effectuer les travaux, adressée par le représentant de France-Télécom dans le département et à défaut de leur exécution dans un délai qui ne peut être inférieur à quinze jours, les opérations d'élagage peuvent être exécutées d'office par l'exploitant public, aux frais des propriétaires, fermiers ou leurs représentants, riverains de la voie publique.

Dans le cas où le domaine public emprunté par les lignes appartient à une collectivité publique autre que l'exploitant public, le représentant de

France Télécom dans le département demande l'avis de cette collectivité, un mois au moins, avant de procéder à la mise en demeure.



Réunion cantonale du mercredi 16 décembre 1992, à Calan



Réception des élus du canton et des personnalités du Conseil Général à la salle polyvalente.



E R S D \boldsymbol{E} R S

D

SIVOM du Pays de Plouay

Pour la première fois, le Sivom du Pays de Plouay s'est réuni dans "sa maison", de Manéhouarne, à Plouay. Ce sont surtout des délibérations à caractère administratif qui attendaient la quarantaine de représentants de Plouay, Inguiniel, Bubry, Calan, Lanvaudan et Quistinic.

Pour J. Le Nay, le président, ce fut d'abord l'occasion de présenter une infrastructure moderne et fonctionnelle. La maison du Sivom comprend trois bureaux et une vaste salle de réunion, elle sera en outre dotée d'un matériel informatique performant.

La privatisation de la collecte des ordures ménagères a été adoptée, la collecte se fera par la société Grangjouan-Onyx qui a obtenu le marché.

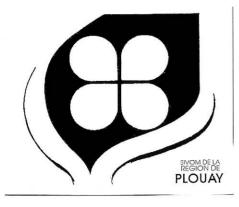
La commission chargée de cette affaire est présidée par M. Serge Salvat, maire de Calan. Un plafond à 350 F la tonne a été avancé pour 1992. Mais les élus pensent que, si les usagers se disciplinent et acceptent de trier les déchets, ce prix de revient pourrait être revu à la baisse.













A - QUELQUES DATES

14 janvier 1992 Installation officielle en présence de M. le Sous-Préfet de Lorient.

Election des présidents et vice-présidents,

Constitution des Commissions des différentes compétences,

Création d'une redevance pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

10 mars Décision de confier la gérance de la collecte et traitement des ordures ménagères à

une société privée.

11 juin Réunion du Comité Syndical.3 août Prise de fonction du Directeur.

13 août Réunion du Comité Syndical dans les nouveaux locaux du Sivom, à Ménéhouarne.

14 septembre Réunion avec le Crédit Local de France et M. Cardiet.

Thème : création d'un Fonds de Solidarité Habitat.

18 septembre Inauguration des locaux du Sivom.

1^{er} octobre Début de la gérance de la collecte et traitement des ordures ménagères, confiée à la

société Grangjouan-Onyx.

Le personnel conserve son statut d'employés des Collectivités Territoriales, mais est

détaché.

8 octobre France-Télécom et les collectivités territoriales.

28 novembre Inauguration des locaux de l'École de Musique.

8 décembre Réunion du Comité Syndical.

16 décembre Réunion cantonale avec les représentants du Conseil Général dans les locaux du

Sivom.

B - QUELQUES CHIFFRES

1 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGERES

Président : Serge Salvat

Nombre d'abonnés5 1	00
Tonnage collecté pendant l'année 19922 5	57
Kilomètres parcourus20 9	70
Temps passé1 7	30

Soit: 8,20 km parcourus par tonne collectée.

Ce kilométrage comprend la distance parcourue pour amener les ordures ménagères à la décharge.

2 - SERVICES INCENDIE ET DE SECOURS

Président : Michel Huilizen

Effectifs:

L'ensemble des trois corps représente, au 31.12.92, 69 personnes actives :

3 chefs de corps

2 médecins-capitaines

1 officier

6 sous-officiers

16 caporaux

41 sapeurs

et 37 anciens, percevant l'allocation de vétérance.

Formation en 1992:

2 officiers présentés à Plouay.

1 sous-officier à Plouay.

1 caporal à Bubry.

1 sapeur, à Plouay.

1 secours routier, à Plouay.

1 brevet national de premier secours, à Bubry.

2 ranimations, à Inguiniel.

Nouveau matériel important :

- Mise en service de l'extension de la caserne d'Inguiniel.

– Affectation d'un VSAB neuf, à Plouay, par la Direction Départementale (véhicule secours aux blessés).

 Achat d'un fourgon VTU (véhicule toutes utilisations)
 et d'un véhicule léger de liaison par le Sivom, pour le Centre de Plouay.

Interventions:

Intra-muros	2 220	soit 288 interventions
Extra-muros	405	soit 40 interventions
Manœuvre	1 830	
Frelons-guêpes	154	soit 77 interventions
Gardes d'été	1 056	

TOTAL 5 665 heures soit 405 interventions Soit en moyenne annuelle : + 82 heures/homme.

Soit en moyenne annuelle : + 1 sortie/jour.

3 - ADDUCTION D'EAU POTABLE

Président : Roger Bing.

Abonnés	4 700
Production	249 000 m ³
Achat extérieur	755 000 m ³
Distribué	1 004 000 m ³
Vendu	897 000 m ³
Perte	107 000 m ³

= 10,66 %

(bon rendement)

Kilomètres de conduites : 528 km Capacité des réservoirs 1 600 m³

4 - COLLEGE DE PLOUAY.

Présidente: Monique Jégo.

Nombre d'élèves 1991-1992 : 323. Nombre d'élèves 1992-1993 : 307.

5 - ÉCOLE DE MUSIQUE.

Présidente : Paulette Carré.

- Très forte augmentation du nombre d'élèves à la rentrée scolaire 1992-1993 puisque l'effectif double et passe à cent. Ceci, grâce à l'investissement de tous les responsables, en particulier Georges Level, professeur coordonnateur.
- 6 professeurs se répartissent les différentes formations :
- formation musicale
- Piano, flûte à bec, flûte traversière, clarinette, guitare, guitare d'accompagnement, trompette.

En 1992, 280 heures d'enseignement ont été dispensées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, dont :

149 heures pour les 1er et 2e trimestres.

131 heures au 4e trimestre.

soit:

76 % d'augmentation d'heures de formation/trimestre.

6 - AMÉLIORATION HABITAT.

Président : Jean-Pierre Cardiet.

Sur l'ensemble du canton :

• Propriétaires occupants :

91 logements, soit 3 757 000 Francs de travaux dont 1 129 000 Francs de subventions accordées.

· Propriétaires bailleurs :

16 logements, soit 2 047 000 Francs de travaux dont 602 000 Francs de subventions accordées.

• Logements sociaux (CCAS, communes):

17 logements soit 2 116 000 Francs de travaux dont 715 000 Francs de subventions accordées.

Total : 124 logements représentants 7 920 000 Francs de travaux dont 2 450 000 Francs de subventions.

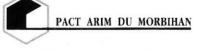
Programme d'amélioration

de l'habitat

Canton de Plouay 1992-1994







Vous informe et vous conseille dans les domaines techniques, financiers, juridiques et fiscaux.

Il met à votre service des compétences :

- pour établir un diagnostic de votre logement, maison ou immeuble et pour réaliser une préétude technique d'amélioration. Cette préétude est gratuite.
- pour étudier, avec vous, le financement personnalisé.
- pour assurer le relais entre vous et les interlocuteurs institutionnels : Mairie, DDE, Bâtiments de France... en vous aidant à présenter les dossiers de demandes de subventions.

Renseignez-vous au PACT-ARIM

Agence d'Hennebont

2, rue de la Poste - 56700 HENNEBONT - Tél. 97 36 20 17

Réception du public :

le lundi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le jeudi, de 9 h à 12 h (*les autres jours sur rendez-vous*)



SIVOM de la RÉGION de PLOUAY

Mairie de Plouay 56240

Tél. 97 33 31 51 Fax 97 33 17 85 PLOUAY, le 6 mars 1992

Messieurs les Maires du Canton de Plouay

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Inspection Académique 13, avenue Saint-Symphorien 56000 VANNES

Monsieur l'Inspecteur,

Par un courrier en date du 3 février dernier, Monsieur Le Nay, conseiller général et Maire de Plouay, vous avait sollicité une entrevue avec les Maires du Canton, afin de vous entretenir des problèmes de fermeture de classes élémentaires que vous envisagez.

Cette réunion devait se tenir à l'inspection académique le **mercredi 11 mars, à 14 heures.** Nous sommes d'autant plus surpris de votre courrier du 24 février qui nous semble en contradiction avec celui du 18 février dernier.

Dans cette dernière lettre vous semblez avoir pris une décision définitive, quant au sort que vous réservez à l'avenir scolaire de nos communes rurales. Nous ne voyons donc plus aucune raison de maintenir un tel rendez-vous qui ne se bornerait qu'à entériner une décision, depuis longtemps, déjà prise. Nous sommes en droit de nous interroger sur le crédit que vous accordez aux élus, car votre attitude, semble être dictée par un manque d'égard et de courtoisie.

Chaque Maire vous avait précédemment écrit pour vous démontrer les conséquences dangereuses, voire désastreuses pour l'avenir de nos communes rurales, mais aussi et surtout, pour la qualité de l'enseignement en milieu rural.

Nous souhaitons vivement, Monsieur l'Inspecteur, que vous révisiez votre position. Si celle-ci n'est pas définitivement prise, nous sommes alors disposés à envisager une réunion avec vous-même et vos services, afin de plaider l'avenir des écoles en milieu rural.

Nous sommes fermement décidés, en liaison avec les parents d'élèves et les enseignants, à défendre nos écoles et la qualité de l'enseignement en milieu rural.

Jacques LE NAY
Maire de Plouay
Conseiller Général

Michel HUILIZEN

Maire d'Inguiniel

Michel POULAIN

Maire de Quistinic

Roger BING *Maire de Bubry*

Serge SALVAT *Maire de Calan*

Jean-Pierre CARDIET *Maire de Lanvaudan*



L'école de Musique





L'école de musique est animée par une équipe de professeurs compétents, conduite par un professeur coordinateur.

Elle est gérée par le Sivom de la région de Plouay, c'est une structure culturelle ouverte à tous.

ELLE DISPENSE UNE FORMATION MUSICALE

Le Jardin Musical: pour les 5-6 ans: pédagogie douce et ludique qui permet de sensibiliser et familiariser l'enfant à son environnement sonore, elle lui permettra d'aborder avec aisance et naturel, l'étude du langage écrit et l'apprentissage d'un instrument.

La formation musicale : obligatoire pour l'apprentissage d'un instrument.

Préparation à l'option musicale au baccalauréat

LES PRATIQUES INSTRUMENTALES:

- Piano, dès l'âge de 4 ans
- Flûte traversière, dès l'âge de 7ans.
- Flûte à bec, à partir de 6 ans.
- Trompette, à partir de 9 ans.
- Clarinette, à partir de 9-10 ans.
- Guitare classique, à partir de 6-7 ans.
- Atelier de guitare d'accompagnement : adolescents adultes désirant s'initier à l'accompagnement.
- Percussions, à partir de 6-7 ans.

PRATIQUES COLLECTIVES

- Le chœur d'enfants : c'est une activité chorale très complète où les enfants aiment se retrouver tous les mercredis, de 13 h 30 à 14 h 30.
- · Musique de Chambre.
- Ensemble instrumental.

ORGANISATION ET COLLABORATION A DIVERSES PRODUCTIONS MUSICALES

Audition, concerts, échanges avec d'autres écoles de musique, fête de la musique, opéras, contes pour enfants.



TARIFS

Le Comité Syndical a défini, ainsi qu'il suit, les droits d'inscription à l'école de musique, depuis le 28 septembre 1992 pour l'année 1992-1993. (*Nbre de trimestres : 3*).

- Jardin musical - Formation susicale - 238,00 F - Formation susicale - 3ème enfant - 214,00 F 2 - FORMATION MUSICALE ET INSTRUMENT: 2 - FORMATION MUSICALE ET INSTRUMENT: 2 - PORMATION MUSICALE ET INSTRUMENT: 2 - Premier enfant - Deuxième enf	Définitions	Par Trimestre
Formation susicale - 238,00 F Formation susicale - 3ème enfant - 214,00 F 2 - FORMATION MUSICALE ET INSTRUMENT: a) Communes Adhérentes: CALAN - INGUINIEL - LANVAUDAN - PLOUAY - Premier enfant 595,00 F Deuxième enfant 5555,00 F C) Autres communes: - Premier enfant 991,00 F 3 - CHORALE: - Pour les enfants ne fréquentant pas 1'Ecole de Musique (pour l'année) 80,00 F 4 - PREPARATION OPTION MUSIQUE AU BACCALAUREAT: - Enfants inscrits à l'école de Musique 0,00 F 4 - PREPARATION OPTION MUSIQUE AU BACCALAUREAT: - Enfants inscrits à l'école de Musique 238,00 F 4 - POUR les enfants non inscrits 238,00 F 5 - ADULTES I	1 - FORMATION MUSICALE :	4 742 mm mm m - 17 mm m m m m m m m m m m m m m m m m m
Formation susicale - 238,00 F Formation susicale - 3ème enfant - 214,00 F 2 - FORMATION MUSICALE ET INSTRUMENT: a) Communes Adhérentes: CALAN - INGUINIEL - LANVAUDAN - PLOUAY - Premier enfant 595,00 F Deuxième enfant 5555,00 F C) Autres communes: - Premier enfant 991,00 F 3 - CHORALE: - Pour les enfants ne fréquentant pas 1'Ecole de Musique (pour l'année) 80,00 F 4 - PREPARATION OPTION MUSIQUE AU BACCALAUREAT: - Enfants inscrits à l'école de Musique 0,00 F 4 - PREPARATION OPTION MUSIQUE AU BACCALAUREAT: - Enfants inscrits à l'école de Musique 238,00 F 4 - POUR les enfants non inscrits 238,00 F 5 - ADULTES I	- Tardin musical	174.00 F.
- Formation musicale - 3ème enfant - 214,00 F 2 - FORMATION MUSICALE ET INSTRUMENT : a) Communes Adhérentes : CALAN - INGUINIEL - LANVAUDAN - PLOUAY - Premier enfant 595,00 F Deuxième enfant 555,00 F 3 - CHORALE : - Pour les enfants ne fréquentant pas 1'Ecole de Musique (pour l'année) 60,00 F 4 - PREPARATION OPTION MUSIQUE AU BACCALAUREAT : - Enfants inscrits à l'école de Musique 0,00 F - Pour les enfants non inscrits 238,00 F 5 - ADULTES !		238,00 F.
a) Communes Adhérentes: CALAN - INGUINIEL - LANVAUDAN - PLOUAY - Premier enfant - Deuxième enfant 595,00 F 3) Autres communes: - Premier enfant - Deuxième enfant - Pour les enfants ne fréquentant pas 1'Ecole de Musique (pour l'année) 4 - PREPARATION OPTION MUSIQUE AU BACCALAUREAT: - Enfants inscrits à l'école de Musique - Pour les enfants non inscrits dans une autre discipline 5 - ADULTES :	- Formation musicale - 3ème enfant -	214,00 F.
CALAN - INGUINIEL - LANVAUDAN - PLOUAY - Premier enfant 595,00 F Deuxième enfant 5555,00 F CO) Autres communes : - Premier enfant 1 030,00 F - Pour les enfant 991,00 F - Pour les enfants ne fréquentant pas 1'Ecole de Musique (pour l'année) 80,00 F - PREPARATION OPTION MUSIQUE AU BACCALAUREAT : - Enfants inscrits à l'école de Musique 0,00 F - Pour les enfants non inscrits 238,00 F dans une autre discipline 238,00 F	2 - FORMATION MUSICALE ET INSTRUMENT :	COS A TABLES OF SECTION
- Deuxième enfant 555,00 F 3) Autres communes: - Premier enfant 1 030,00 F 3 - CHORALE: - Pour les enfants ne fréquentant pas 1'Ecole de Musique (pour l'année) 80,00 F 4 - PREPARATION OPTION MUSIQUE AU BACCALAUREAT: - Enfants inscrits à l'école de Musique 0,00 F Pour les enfants non inscrits 238,00 F dans une autre discipline 238,00 F	<u>a) Communes Adhérentes</u> : CALAN - INGUINIEL - LANVAUDAN - PLOUAY	Providence (Section)
- Deuxième enfant 555,00 F 3) Autres communes: - Premier enfant 1 030,00 F 3 - CHORALE: - Pour les enfants ne fréquentant pas 1'Ecole de Musique (pour l'année) 80,00 F 4 - PREPARATION OPTION MUSIQUE AU BACCALAUREAT: - Enfants inscrits à l'école de Musique 0,00 F Pour les enfants non inscrits 238,00 F dans une autre discipline 238,00 F	Durates sufant	595 00 5
- Premier enfant - Deuxième enfant - CHORALE: - Pour les enfants ne fréquentant pas l'Ecole de Musique (pour l'année) - PREPARATION OPTION MUSIQUE AU BACCALAUREAT : - Enfants inscrits à l'école de Musique - Pour les enfants non inscrits - Canada une autre discipline - Deuxième enfants non inscrits - Canada une autre discipline - Pour les enfants non inscrits - Canada une autre discipline	- Deuxième enfant	555,00 F.
- Deuxième enfant 991,00 F 3 - CHORALE : - Pour les enfants ne fréquentant pas l'Ecole de Musique (pour l'année) 80,00 F 4 - PREPARATION OPTION MUSIQUE AU BACCALAUREAT : - Enfants inscrits à l'école de Musique 0,00 F - Pour les enfants non inscrits 238,00 F 5 - ADULTES 1	b) Autres communes :	I and the second second
- PREPARATION OPTION MUSIQUE AU BACCALAUREAT: - Enfants inscrits à l'école de Musique 0,00 F - PREPARATION OPTION MUSIQUE AU BACCALAUREAT: - Enfants inscrits à l'école de Musique 0,00 F - Pour les enfants non inscrits 238,00 F dans une autre discipline 238,00 F		
1'Ecole de Musique (pour l'année) 80,00 F 4 - PREPARATION OPTION MUSIQUE AU BACCALAUREAT : - Enfants inscrits à l'école de Musique 0,00 F - Pour les enfants non inscrits 238,00 F dans une autre discipline 238,00 F	3 - CHORALE :	
- PREPARATION OPTION MUSIQUE AU BACCALAUREAT : - Enfants inscrits à l'école de	- Pour les enfants ne fréquentant pas	
- Enfants inscrits à l'école de Musique 0,00 F - Pour les enfants non inscrits 238,00 F dans une autre discipline	l'Ecole de Musique, (pour l'année)	80,00 F.
Musique 0,00 F - Pour les enfants non inscrits 238,00 F dans une autre discipline 5 - ADULTES :	4 - PREPARATION OPTION MUSIQUE AU BACCAL	AUREAT :
dans une autre discipline 5 - ADULTES :	- Enfants inscrits à l'école de Musique	0,00 F.
dans une autre discipline 5 - ADULTES :	- Pour les enfants non inscrits	238,00 F.
		MAIRO NE BREDEZ
	5 - ADULTES I	
- Formation Musicale et Instrument 656,00		White a second of the second

Commission Patrimoine

Culture - Cadre de Vie

En 1992, la commission extra-municipale "Patrimoine - Culture - Cadre de Vie" a organisé ou participé à plusieurs manifestations dans la commune.

Le dimanche 21 juin, a été organisée la traditionnelle grande journée annuelle de nettoyage de ruisseau. Cette année, le nettoyage a eu lieu sur le ruisseau Hoeh-Coh, dans la vallée, entre les villages de Kerihuel et Kerbrimot.

Comme toujours, excellente ambiance toute la journée, les quatre-vingt participants ont nettoyé 650 mètres de ruisseau.

En 1993, notre journée de nettoyage se fera le dimanche 4 juillet. Il reste environ 500 mètres pour rejoindre le ruisseau du Crano, nettoyé les années précédentes.

Comme toujours, nous faisons appel aux bénévoles pour nous aider, en rappelant l'importance de l'eau à notre époque.

Nous avons aussi organisé un concours des maisons fleuries, remporté par M. et Mme Corbel, de Kergueris.

Cette année, un nouveau concours sera organisé. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire à la Mairie, début mai.

Le 12 septembre était organisée, à la salle polyvalente, une réunion des cartophiles du Morbihan. Une trentaine de personnes se sont retrouvées à Calan, nous leur avons fait visiter l'église, en cours de restauration. Cette réunion est prévue cette année pour le samedi 18 septembre.

Le dimanche 25 octobre a vu la réalisation de la première bourse d'échange de cartes postales, pin's, livres anciens, collections diverses. La vingtaine d'exposants s'est déclarée ravi de l'initiative.

Le principal succès de cette journée, revient à l'exposition de photos anciennes de Calan, de photos récentes de la commune et des communes environnantes. Il y a eu environ 300 personnes à fréquenter cette exposition. Merci à toutes les personnes qui ont bien voulu prêter des photos.

Cette année, il est prévu de continuer l'aménagement des chemins de randonnée, mais pour cela il faut des bras.

Avec l'aide de l'office du tourisme du Pays de Plouay, nous allons réaliser deux dépliants sur la commune.

Un dépliant regroupant toutes les curiosités et la liste des commerçants de la commune. L'autre, sur l'église avec son histoire. Ces dépliants seront déposés dans les mairies et Offices de Tourisme de la Région.

C. LANDURIN





Débroussaillage 92

Office du Tourisme

'assemblée générale de l'Office de Tourisme du Pays de Plouay s'est déroulée. ▲ vendredi 29 janvier. Voici le bilan des activités qui a été dressé et les perspectives émises.

Dans l'ensemble, l'année a été très positive. Tout d'abord, l'Office de Plouay est devenu l'Office du Pays de Plouay avec l'entrée des communes d'Inguiniel, de Lanvaudan et de Calan.

De ce fait, un nouveau dépliant touristique a été conçu pour la région. Il a nécessité une longue réflexion et un travail collectif. Mais son originalité et sa qualité ont été des gages de succès. L'investissement financier fut important (plus de 23 000 F). Fort heureusement le soutien des communes a permis de le mener à bien.

Toutes les demandes de locations saisonnières ont été satisfaites. C'est un service rendu à la population. Suggestion de M. Salvat : insérer un article dans les bulletins municipaux, pour demander à d'autres personnes si elles sont intéressées. Vraisemblablement, de nombreux habitants ne sont pas au courant.

Deux CES ont été embauchés pendant la période estivale, Karine Daniel et Anthony Le Calvé. Ils ont bénéficié et ce, pour la première fois, d'une information de quatre jours en corrélation avec les hôtesses des Offices du Pays de Lorient, ouverture intéressante qui sera accentuée cette année.

Plus de 1 000 demandes (1 028) ont été adressées à l'Office pendant les mois de juillet et d'août : preuve que l'association est indispensable.

L'exposition artistique étalée sur deux semaines a connu plus de 800 visiteurs : un succès qu'il faudra renouveler.

En septembre, l'exposition-champignons a dépassé toutes les espérances. La réalisation s'est faite conjointement avec l'association mycologique de Ploemeur. Les élèves des écoles en ont été les acteurs. Le dimanche : plus de 1 200 visiteurs, le lundi 100 et 732 scolaires.

Enfin, l'Office a participé en dons au concours des Maisons Fleuries. L'Office de Tourisme travaille avec de nombreuses associations. Le président, M. Alain Raude, a tenu à le signaler notamment en ce qui concerne la concertation avec les Offices de Tourisme du Pays de Lorient et avec les responsables du contrat de Vallée du Scorff.

Même si les projets ont pris quelque retard, à cause de l'ABRI, tout un programme de sentiers de randonnée va être mis en place.

Le bilan financier est positif malgré les frais pour la plaquette.

QUELQUES PERSPECTIVES:

Le bureau souhaite organiser, à nouveau, une exposition artistique cet été. Il envisage, aussi, de mettre en place, à chaque automne, une autre exposition. Dans les projets, cette année : une exposition-vente d'animaux vivants (oiseaux).

L'idée de jumelages, pour Plouay, a été lancée. Deux propositions complémentaires ont été émises : l'une par M. Maillet pour un jumelage de Plouay avec une ville d'Angleterre, Pershore (8 200 habitants), non loin d'Oxford. La demande est anglaise, il faut donc la saisir. L'autre a été préparée par Mme Carré, qui a eu des contacts avec une ville toute proche de Kronarch (Allemagne) et qui semble avoir les mêmes sensibilités que Plouay.

A noter également :

Que Mme Carré organise du 20 au 28 juillet 1993, un voyage dans cette même région d'Allemagne. Il est ouvert à tous. Ceux qui voudraient des renseignements complémentaires peuvent la contacter, Mme Paulette Carré, Bois de Saint-Ervenn, Tél. 97 33 30 71.

COMPOSITION DU BUREAU

Président

M. Alain Raude

Vice-Présidents

Mme Simone Le Nav

Mme Paulette Carré

Secrétaire

M. Christian Landurin

Secrétaire-Adjoint

Mme Yolande Moro

M. Louis Raude

Trésorière

M^{me} Joséphine Guégan M^{me} Monique Guillemot

Trésorière-Adjointe Membres

M^{mes} Janine Le Gleut, Bénédicte Morizé,

Mile Florence Even,

MM. Jean-Claude Calvé, Jean-Pierre Beaumont.

Michel Barbier, Joseph Le Floch.



HORAIRES: GARDERIE MUNICIPALE

7 h 30 - 9 heures 16 h 30 - 18 heures

BIBLIOTHÈQUE:

le samedi : de 14 heures à 15 heures

OFFICE DU TOURISME DU PAYS DE PLOUAY

Renseignements à la Mairie de Plouay Tél. 97 33 31 51

CENTRE ANTI-POISONS DU PAYS DE PLOUAY

RENNES - Tél. 99 59 22 22

GENDARMERIE DE PLOUAY

Tél. 97 33 31 17

SAMU - Tél. 15

MAIRIE DE CALAN

Services Administratifs

LUNDI

de 9 heures à 12 heures

MARDI

de 9 heures à 12 heures

de 13 h 30 à 17 h 30

MERCREDI de 9 heures à 12 heures

JEUDI

de 9 heures à 12 heures

de 13 h 30 à 17 h 30

VENDREDI de 9 heures à 12 heures

de 13 h 30 à 17 h 30

SAMEDI

de 9 heures à 12 heures

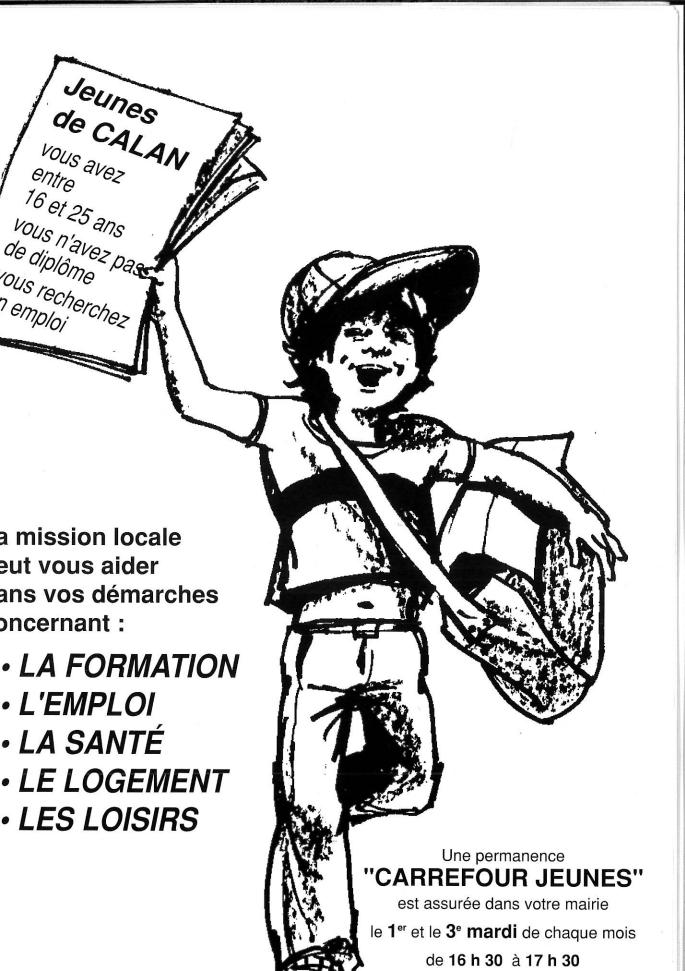


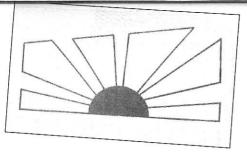
INFORMATION

Nous recevons de nombreuses plaintes en mairie concernant la divagation de chiens dans le bourg. Nous demandons aux propriétaires de respecter la législation : à savoir de garder les chiens en laisse. Nous en appelons au civisme de chacun.

Auquel cas,

la municipalité serait dans l'obligation de verbaliser.





école publique du levant

Cette année scolaire 1992-1993, les élèves de l'école publique du levant sont répartis en quatre classes.

Madame Cohonner: petite section, moyenne section.

Madame Guénézant : grande section et cours préparatoire

Monsieur Le Juge : cours élémentaire.

Monsieur Viot : cours moyen.

L'année scolaire passée l'école a mené diverses actions de sensibilisation des élèves dans plusieurs

MARS 92: l'art contemporain

En zone rurale, les jeunes n'ont guère l'occasion de fréquenter des galeries d'art. C'est ce constat qui a incité l'Inspection Académique du Morbihan en partenariat avec l'association "Espace l'Orient" à monter une exposition qui a séjourné à Plouay. Les élèves de l'école publique du Levant ont ainsi pu apprécier une trentaine d'œuvres originales de J.-P. Baillet, Chantal Gouesbet, Rodolphe Le Corre et J.-C.

AVRIL 92 : hygiène bucco-dentaire

La visite d'un délégué du comité bucco-dentaire à l'école a sensibilisé les enfants à la technique du brossage des dents et à son utilité. Pendant deux semaines un brossage quotidien a eu lieu à l'école, après le repas de midi pour le plus grand plaisir des élèves. Plus tôt les bonnes habitudes se prennent, plus elles sont faciles à garder!

MAI 92 : approche de la préhistoire

M. Le Pensec est venu partager sa passion de la préhistoire avec les élèves qui ont ainsi pu apprendre que l'histoire n'existait pas uniquement dans les livres.

JUIN 92 : l'équilibre alimentaire "petit déjeuner à l'école"

Après une découverte théorique de l'équilibre alimentaire et des besoins de l'organisme, les élèves de la grande section au cours élémentaire sont passés aux travaux pratiques.

Le petit déjeuner idéal n'a plus de secret pour eux, ils connaissent les aliments essentiels pour passer une bonne matinée sans fatigue ni "creux de 11 heures". Les enfants lors des deux petits déjeuners pris à l'école ont beaucoup apprécié les diverses possibilités de varier ce repas santé qui sait faire plaisir aux gourmets et tenter les gourmands.

JUIN 92 : stage judo à l'école

Une nouvelle fois tous les élèves du primaire de l'école ont pu enfiler un judogi.

Pendant une semaine de stage, les enfants ont travaillé la recherche de la concentration, la maîtrise de soi, l'efficacité. Tout ce que ces apprentissages apportent aux enfants sur le plan physique et mental est très utile dans les différentes disciplines scolaires.





· Samedi matin

Comme l'an passé, les élèves n'auront pas classe un certain nombre de samedis (en moyenne un samedi sur trois).

Les dates sont décidées par le conseil des maîtres. Les veilles de vacances sont le plus souvent choisies pour faciliter les départs éventuels (dates préconisées par l'Inspecteur d'Académie).

Pendant ces heures libres des enfants, les maîtres travaillent sur des projets, en animation ou en réunions internes. Ces réunions peuvent se tenir en d'autres lieux et à d'autres moments que les samedis vacants.

• Contrat d'aménagement du temps de l'enfant

La convention signée entre le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la municipalité et l'école a été renouvelée pour la quatrième année consécutive. Ce contrat permet la mise en place de divers ateliers, grâce à la présence d'intervenants extérieurs à l'école : tennis, football, conte, atelier lézarts (poterie, pâte à sel, cuir), judo.

L'effort engagé par l'équipe enseignante pour aménager le temps scolaire porte, cette année plus particulièrement, sur la lutte contre le bruit à la cantine.

Les enseignants et l'équipe de restauration ont déjà amélioré les conditions du repas : deux services ont été instaurés. Les petits mangent à 11 h 30 avec l'enseignante, le moment de repas devient un temps fort de l'éducation.

Malgré ces transformations, il subsiste un niveau sonore générateur de stress, de fatigue d'où diminution de l'attention et dégradation de la qualité du travail scolaire l'après-midi.

Consciente de ces besoins, l'équipe enseignante a réagi immédiatement à une opportunité, à savoir, l'appel lancé le 14 septembre par Ségolène Royal, ministre de l'environnement : "opération 1000 cantines protégées du bruit".

Le dossier monté a été étudié à l'échelon régional et avant toute prise de décision, des informations complémentaires concernant les caractéristiques de la cantine ont été demandées aux enseignants.

L'affaire suit son cours en plein accord avec la municipalité.

\bullet A.D.D.M.

Un animateur de l'association départementale pour le développement de la musique intervient dans la classe des cours d'Anglais, pour huit séances d'une heure. Ces interventions sont financées par la municipalité.

Cette activité va déboucher sur la production et la représentation d'un conte musical avec la participation des écoles de Plouay, au mois de juin.

D'autre part, les élèves découvriront la batterie lors d'une matinée organisée par l'école de musique de Plouay, à Calan.

Anglais

Par décision ministérielle, les élèves de CM bénéficient d'une initiation à l'anglais, à raison d'une heure pas semaine. Madame Didymus, assure cet enseignement.

Equilibre alimentaire

Le travail entrepris l'an dernier s'est poursuivi par la participation au Forum de l'équilibre alimentaire (un intervenant de la CPAM a fait un exposé fort intéressant auparavant pour remettre en mémoire, certains acquis). Les enfants ont pu participer à divers ateliers (jeux, expositions, cassettes-vidéo, dégustation...).

U.S.E.P.:

Plus de 150 élèves de la maternelle au CM se rencontrent lors d'échanges organisés par les écoles de Cléguer, Lanvaudan, Saint-Yves et Calan.

Ces regroupements sont les temps forts pour la communication, les échanges entre enfants d'écoles et de communes différentes. C'est l'occasion de rencontres sportives, de jeux d'opposition, de courses d'orientation d'activités pré-sportives.

· Piscine

En raison de la fermeture de la piscine de Caudan, pour travaux importants (10 mois environ), l'activité aquatique ne peut avoir lieu cette année. Tous les créneaux des piscines environnantes ont déjà été retenus par les écoles et les planning ne sont pas extensibles!

Un problème persiste : le passage du test boléro, indispensable aux pratiques des activités nautiques. Une solution reste à trouver, les enseignants s'y emploient.



· Projets:

Il est envisagé différents projets pour cette année scolaire.

Les G.S. et C.P.: participeront à un stage poney, quatre après-midi au troisième trimestre, au centre équestre de Kerlébert, en Quéven.

Les C.E.: renouvelleront leur stage de voile au Pont du Bonhomme, au mois de juin, en compagnie des correspondants de Cléguer.

Les C.M.: découvriraient les joies "de la rame", avec un stage aviron, à Hennebont.

Pour ces trois activités, une participation municipale sera demandée.

· Mur d'escalade

La réalisation d'une structure artificielle d'escalade sous le préau de l'école est bien avancée. Les élèves font de rapides progrès et apprécient beaucoup cette nouvelle activité.

· A l'école de la Forêt :

Un nouveau dossier a été monté par les enseignants. Il est en attente de décision du Ministère de l'Agriculture.

• Echanges culturels:

Les C.M. ont entrepris une correspondance scolaire avec une classe de l'école de San Buryan, ville de Cornouaille, en cours de jumelage avec Calan.

Les C.E.: quant à eux, construiront des tableaux puzzles d'après des œuvres de peintres célèbres. Ces puzzles sont destinés à être expédiés en Grèce, dans une école de Thessalonique qui, en échange, fera découvrir aux élèves de Calan, un peu de culture Grecque.

Grâce à ces multiples ouvertures, l'école publique du Levant espère faire des élèves, des adultes responsables et épanouis.



Fêtes de Calan

De nouveau, un très grand succès cette année pour les fêtes de Calan.

Succès il est vrai, mérité, en effet, l'équipe dirigée par M. Boutin n'a pas ménagé ses efforts, pour le plus grand plaisir de tous.

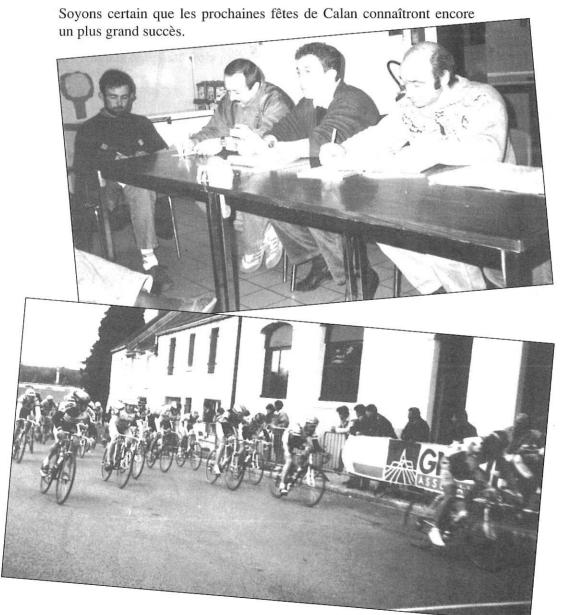
Les festivités ont d'abord commencé le samedi par un après-midi intervilles, où nos enfants se sont disputés les divers jeux.

A partir de 20 heures, ce fut la retraite aux flambeaux avec une très belle participation de la population locale, ensuite, petits et grands se sont retrouvés sur les manèges jusque très tard dans la nuit.

Le dimanche, le vélo était à l'honneur dans la cité Calanaise.

Les féminines ouvrirent les hostilités, elles étaient 56 à parcourir les 67 kilomètres du circuit. Ce fut une bagarre intense qui vit le succès de Roselyne Riou. Manuela Le Cavil, l'enfant du pays, se contenta d'une fort belle quatrième place.

Place ensuite aux seniors et juniors, ils étaient 150 au départ, une course très disputée, avec des primes généreusement distribuées.



R



Samedi 17 et dimanche 18 avril 1993

Samedi: 15 h 30

RENCONTRE DES ÉCOLES DE CYCLISME

(UCP Plouay - VCP Lorient -UC Inguiniel - UC Auray - EC Éve AS Kerpont - VC Lanester)

17 h 30 : JEUX POUR LES ENFANTS

Distribution de friandises et de tickets manèges

21 heures:

AUBADE PAR LE BAGAD SAINT-YVES

Dimanche: 11 heures

MESSE EN BRETON (sous réserve)

13 h 30:

COURSE CYCLISTE FÉMININE, toutes catégories

15 h 30:

COURSE CYCLISTE JUNIORS, 3^e et 4^e catégories

18 heures:

TIRAGE DE LA TOMBOLA

Remise des trophées et pot de l'amitié salle polyvalente

William



Vers un deuxième jumelage

Déjà associé à la ville d'Ornaisons, Calan s'apprête à se jumeler avec la ville de Saint-Buryan, en Cornouaille Anglaise.

L'idée est née il y a six ans déjà, un peu à l'initiative de M. Guillou, professeur d'anglais et résidant à Calan. M. Guillou connaissant fort bien Saint Buryan, petite commune de 900 habitants.

Le projet mis en germination pendant quelques années commence à éclore.

En septembre 90, vingt-cinq habitants de Saint Buryan ont séjourné à Calan, avec une chorale féminine.

D'entrée, les Calanais les ont hébergé. Ils se sont ensuite produits avec la chorale Kanerion-er-Skorv, de Plouay, puis avec la chorale du collège Marcel Pagnol, dirigée par M. Guillou.

Pour rendre la politesse, une quarantaine de Calanais se sont rendus, lors du week-end Pascal, chez leurs amis anglais. De là, à constituer un jumelage, il n'y avait qu'un pas à franchir et dès juillet, les statuts de l'association étaient déposés à la préfecture.

Il fallait ensuite officialiser l'événement, nous avons donc reçu une trentaine de Cornouaillais accompagnés de la très célèbre chanteuse Branda Wootton, très connue dans la région de Lorient, grâce au Festival Interceltique.

Environ 150 calanais ont fêté l'événement à la salle polyvalente autour d'un buffet campagnard.

Nos amis Anglais ont passé trois jours dans notre chère Bretagne, leur séjour fut copieusement arrosé.



E

Club du 3° âge



Il est de tradition dans le club, de commencer l'année par le "pot-au-feu", à la salle polyvalente. Danses et chants étaient au rendez-vous, le pot-au-feu, quant à lui, était délicieux.

Le 23 avril, direction, Le Pouliguen, un cirque venant de Genève y donnait une représentation. Représentation fort appréciée par l'ensemble du groupe.

Après le cirque, il était logique que le repas se passe sous un chapiteau, la danse, là aussi, était au rendez-vous. Retour par la Baule et Saint-Nazaire.

Le 30 septembre, le club a pris la direction de la presqu'île de Crozon, une visite de Quimper et de Locronan. Le déjeuner a eu lieu au restaurant de l'Abbaye. L'après-midi était consacré au tourisme, avec la visite de la Pointe des Espagnols, la Rade de Brest, le Cap de la Chèvre, Morgat.

L'année s'est terminée, comme elle avait commencé, dans la joie et la bonne humeur. C'est-à-dire, autour d'un bon repas.

La Présidente

M^mLE LEANEC





AS Calan Section Football

Minimes – 15 ans

Lors de la première réunion de l'AS, il m'a été proposé de prendre en main une des trois équipes dont M. Stanguennec Daniel avait la responsabilité.

J'en profite pour rendre hommage à M. Stanguennec dont tout le monde connaît le sérieux et le dévouement. J'ai donc pris en charge l'équipe minime et après un entraînement très sérieux, nous nous retrouvons troisième d'un classement de neuf équipes avec 13 points, la première équipe en totalisant 18.

Ce résultat est très satisfaisant et l'objectif serait de finir la saison 92-93 à cette place.

Toutefois, je lancerai un appel aux jeunes de la commune pour qu'ils viennent grossir nos rangs. En effet, nous sommes très juste au niveau effectif, car nous évoluons avec douze joueurs des différentes communes avoisinantes (*Plouay, Cléguer, Kerchopine*).

Pour terminer, je remercie la municipalité de Calan pour les locaux mis à notre disposition, je remercie aussi, le bureau de l'AS, pour les équipements et la galette des rois. Merci encore à tous les bénévoles qui s'occupent du terrain.

Le reponsable, **Michel KOLLER**





Football à 7 - Poussins - Pupilles

C'est dans la joie que nous avons repris le chemin du terrain de foot, en septembre dernier. J'assure l'entraînement de ces jeunes en collaboration avec M. Dupuis Daniel, que je remercie pour son aide.

Le championnat a débuté début octobre avec cette année de nombreuses victoires.

Poussins

Nous sommes dans un groupe sans "grosse cylindrée", parcours satisfaisant avec trois victoires, un nul, trois défaites et cela, avec un effectif limité.

Les responsables de ce groupe sont M. Dupuis Daniel et M. Le Coze Joël.

Pupilles

L'équipe a débuté la saison avec toujours le même problème, un effectif limité (6 joueurs), mais cela n'a pas perturbé la marche en avant de cette équipe. Aucune défaite depuis le début du championnat.

Responsables: MM. Stanguennec Daniel, Dréano Jean-Yves.

M. STANGUENNEC Daniel



Le Tennis à Calan



Parfois nous rêvons : Ah, si seulement quelques joueurs de pluvenaient se joindre à nous, ou encore, si nous pouvions dispose d'une salle pour l'entraînement hivernal!

Pour l'instant, nous ferons sans, en espérant que les beaux jours seront un peu plus nombreux que l'an passé.

Nous sommes par contre, extrêmement reconnaissants à l'égard de la municipalité qui nous a octroyé une subvention consé quente, cela pourra aider à financer la construction du mur d'en traînement, souhaité depuis longtemps. Mais... il nous faudra ur peu d'aide, nous ferons donc appel à toutes les bonnes volontés maçons et autres spécialistes.

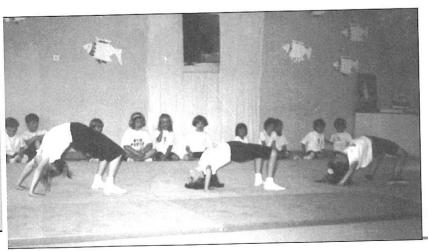
Nous proposons une réunion à tous ceux qui s'intéressent, de près ou de loin, au maintien et au développement de cette activité du Tennis, à Calan.

Le secrétaire, M. ERKELLENS

-La Gymnastique à Calan

La section gymnastique à Calan connaît un vif intérêt, tant au niveau des adultes qu'au niveau des enfants, en effet, à Calan, on pratique la "gym" à tout âge. En ce qui concerne les adultes, une quinzaine de personnes, en moyenne, s'y active tous les mercredis, de 19 heures à 20 heures, à la salle polyvalente.





Pour les enfants, ils sont eux aussi très nombreux. Il a donc fallu créer plusieurs groupes d'âge pour pouvoir satisfaire tout le monde. Toutes les personnes intéressées par la "gym" sont les bienvenues.

Calanais, venez nombreux entretenir votre forme à la salle polyvalente, le mercredi.





Société de chasse

L'année écoulée restera dans la pure tradition des précédentes.

La densité du gibier sauvage ne s'améliore pas et ce ne sont pas les quelque faisans libérés dans la nature qui contribueront à relever le niveau qualitatif de la chasse.

Mais il en faut pour tous les goûts!

Cette année, il est prévu d'offrir un repas aux agriculteurs et aux propriétaires. A ce titre, il faut remercier M. Salvat, pour sa générosité il a, en effet, offert le mouton gagné lors de la fête des chasseurs.

La fête des chasseurs aura lieu le dimanche 27 juin.

Il était prévu d'améliorer l'ordinaire du repas des agriculteurs, par un chevreuil, mais l'occasion ne nous a pas été donnée.

En effet, nous envisagions d'obtenir un bracelet chevreuil pour cette année, malheureusement nos espoirs se sont envolés, car les seuls spécimens existants sur la société se trouvaient dans les bois de Kergueris, or, depuis septembre 1992 nous ne détenons plus le droit de chasse.

Une société voisine s'en est emparée.

Ceci est d'autant plus regrettable, car nous étions à l'origine de la création du GIC. Nous avons financé ce projet. Nous avons ainsi de la sorte, contribué à relever le niveau et à le mettre en valeur.

Nous déplorons avec amertume que ce n'est pas celui qui fait des efforts qui récolte le fruit de son travail.

Comment voulez-vous que la chasse survive à toutes les attaques des opposants, alors que le chasseur lui-même, ne fait pas preuve d'une très grande moralité et de respect envers ses confrères.

L'altruisme est une vertu qui n'a plus cours dans notre civilisation.

Joël GUILLERMIC



E

UN NOUVEAU LIBRE-SERVICE

Pour faire revivre le centre bourg



Avec la désertification des campagnes et la toute proximité des grandes surfaces de Lorient et Lanester, le centre bourg calanais pouvait avoir les pires craintes.

Avec l'installation du "Relais des Mousquetaires", un libre-service accepté par tous les autres commerçants locaux, Calan se donne un ballon d'oxygène.

Cela nous permet, disait le maire, Serge Salvat, lors du pot d'inauguration de fidéliser toute une clientèle qui va faire revivre le bourg.

C'est aussi l'occasion de création d'emplois et l'utilisation intelligente d'un local vacant depuis dix ans.

CLASSES 2 ET 7

Des retrouvailles chaleureuses

Une trentaine de personnes des classes 2 et 7 de Calan se sont retrouvées pour fêter leur changement de décennie ou de demi-décennie.

"Un coup de vieux", mais pas du tout! Il s'agissait de faire la fête dans une ambiance cordiale et chaleureuse.

Après le rendez-vous à la salle polyvalente, la fête s'est prolongée au "Relais de la Vieille Forge". Une journée riche en souvenirs.

Compte tenu des liens cordiaux qui se sont resserrés les participants ont promis de remettre ça dans cinq ans!



ANCIENS D'AFRIQUE DU NORD

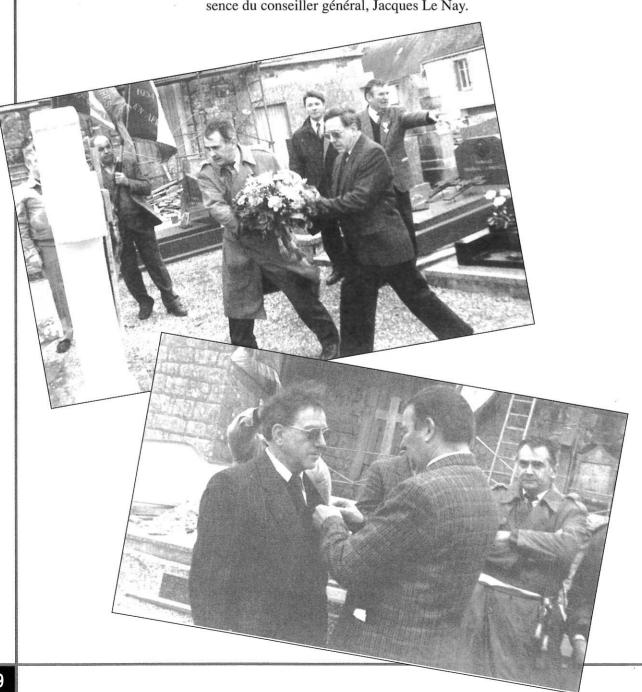
Marcel Simon reçoit la Croix du Combattant

Un Calanais, Antoine Le Moing et trois Plouaisiens ont versé leur sang pour la Patrie, en Afrique du Nord.

Trente ans après, leur souvenir a été honoré à Calan, dans le recueillement, par la FNACA de Plouay-Calan, présidée par Henri Le Toullec et Marcel Simon.

Le maire, Serge Salvat, présidait la cérémonie.

A cette occasion, la Croix du Combattant a été remise à Marcel Simon, en présence du conseiller général, Jacques Le Nay.



L'allocation supplémentaire du F.N.S.

Les personnes qui n'ont peu ou pas cotisé pour leur retraite ont droit, en principe à partir de 65 ans, à un minimum de ressources. Ce minimum vieillesse ne constitue pas en lui-même une prestation. L'intéressé peut prétendre à deux allocations : une allocation de base complétée, le cas échéant, par l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité (FNS), ces prestations étant accordées sous conditions de ressources.

En ce qui concerne l'allocation de base, ce peut-être l'allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS); l'allocation aux vieux travailleurs non-salariés (AVTNS); le secours viager; l'allocation aux mères de familles; l'allocation spéciale vieillesse...

L'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité vient compléter notamment l'une des allocations de base indiquées ci-dessus pour porter les ressources de l'intéressé à un montant minimal appelé «minimum vieillisse». Elle est versée par l'organisme qui sert l'avantage principal.

· Qui peut bénéficier du FNS?

Il s'agit des personnes notamment :

- titulaires d'un ou plusieurs avantages de vieillesse contributifs ou non versés par un régime obligatoire d'assurance vieillesse de sécurité sociale. Il peut s'agir d'une pension, rente, pension de réservion, majoration pour conjoint à charge...
- titulaires d'une pension d'invalidité servie par un régime de sécurité sociale au titre d'une incapacité permanente d'au moins 66.66%.

· Les conditions :

Il faut:

- être français ou ressortissant d'un pays signataire d'une convention internationale de réciprocité;
- être âgé de plus de 65 ans ou de 60 ans en cas d'inaptitude au travail ou situations assimilées. Cette condition d'âge ne concerne pas les personnes titulaires d'une pension d'invalidité au titre d'une incapacité permanente d'au moins 66,66% et les bénéficiaires de l'aide sociale aux infirmes, aveugles, et grands infirmes :
- résider en France;
- ne pas disposer de ressources annuelles, allocation supplémentaire comprise supérieures à un certain plafond.

· Le montant :

Depuis le 1er janvier 1992, le montant de l'allocation supplémentaire du FNS est de 20.900 F par an pour une personne seule, et 17.150 F par an pour chaque conjoint dans un ménage lorsque l'un et l'autre en sont titulaires. Lorsque le total de la ou des allocations supplémentaires et des ressources de l'intéressé ou des époux dépassent les montants indiqués ci-dessous, la ou les allocations sont réduites à due concurrence.

· Les ressources prises en compte :

Il est tenu compte de toutes les ressources de l'intéressé,

et le cas échéant de celles de son conjoint. Sont pris en compte toutes les retraites, les pensions d'invalidité, les revenus professionnels, les revenus des biens mobiliers et immobiliers. Les revenus des biens sont évalués de manière fictive à 3% de leur valeur vénale; c'est-à-dire 3% du prix que l'on aurait retiré de leur vente. On retient aussi le revenu des biens éventuellement donnés dans les 10 dernières années.

En revanche, il n'est pas tenu compte notamment :

- de l'aide que peuvent éventuellement apporter aux intéressés les personnes tenues vis-à-vis d'eux à l'obligation alimentaire;
- de la valeur des locaux d'habitation effectivement occupés à titre de résidence principale;
- des prestations familiales;
- des prestations en nature accordées au titre de l'assurance maladie, maternité ou de l'aide sociale;
- de la majoration pour tierce personne;
- de la retraite du combattant;
- de l'allocation logement et de l'aide personnalisée au logement;
- des sommes procurées au titre du RMI;
- des pensions attachées aux distinctions honorifiques.

· Les formalités

L'allocation n'est attribuée que si l'intéressé en fait la demande; celle-ci est établie sur un formulaire mis à la disposition dans les mairies.

Ce formulaire est à adresser à l'organisme qui verse la pension ou l'allocation de vieillesse ou d'invalidité ou à l'organisme compétent pour liquider la pension ou l'allocation à laquelle les intéressés peuvent prétendre.

· Le recouvrement sur la succession :

Les sommes versées pourront être récupérées sur la succession du bénéficiaire si l'actif successoral net dépasse 250.000 F, mais seulement sur la partie de l'actif dépassant ce chiffre. Le recouvrement des arrérages sur la part de succession attribuée au conjoint survivant peut être différé jusqu'au décès de ce dernier. Une hypothèse légale peut être prise sur les biens du bénéficiaire de l'allocation supplémentaire.

· Le revenu minimum assuré:

Depuis le 1^{er} janvier 1992, il est égal à :

- pour une personne seule : 15.520 F (allocation de base) + 20.900 F = 36.420 F par an
- pour un ménage : $(15.520 \text{ F} + 17.150 \text{ F}) \times 2 = 65.340 \text{F}$ par an.

Pour l'obtenir, il ne faut pas que les ressources, y compris l'allocation de base plus le FNS dépassent 37.320 F par an pour une personne seule et 65.340 F par an pour un ménage.

historique...

En 1792, Calan, comme toutes les autres communes de France, va être secouée par les événements marquant le passage de la Royauté à la République.

Les documents les plus tangibles qui nous permettent de saisir et d'entrevoir les bouleversements qui se sont produits durant toute cette période restent encore les registres de "Baptêmes", "Mariages" et "sépultures".

D'abord, nous pouvons qu'être frappés par le nombre de mariages célébrés en cette année dans une simple trève comme Calan: 17 contre 3, en 1791, 13 dont le futur époux est "étranger" à celle-ci. A noter que l'un de ceux-ci, est de Brandérion et que trois couples semblent n'avoir aucune attache à Calan, (les frères Graignic venant de Lesbin, (Pont-Scorff) et les sœurs Le Boudouil, de (Lanvaudan). Cela est exceptionnel pour l'époque où chaque paroisse était attachée à ses particularismes. La personnalité et l'état hybride de prêtre insermenté et pourtant fonctionnaire public de Guillaume Le Doussal, en ce début d'année, n'est sûrement pas fortuite dans l'apparition de ce phénomène. Dès la fin de septembre, les baptêmes sont administrés plus tardivement alors que, traditionnellement, ces cérémonies avaient lieu le jour ou le lendemain de la naissance du ou des enfants. Détail anecdotique: notre toujours méticuleux curé a inscrit deux "notas" sur le registre des baptêmes et mariages : "Jeanne Le Doussal, baptisée à Lanvodan", "Jeanne Guern, baptisée à Lanvodan". En fin d'année, nous voyons apparaître sur les registres d'Etat Civil une nouvelle signature : celle de Pierre Carro "officié public" et maire de Calan. Autre détail sur le registre des sépultures : la signature de "F. Tatibouet, recteur (assermenté) de Plouay". Rien que la consultation de ces registres permet, à quiconque qui n'est pas spécialement féru d'histoire, de constater que 1792 ne fut pas une année ordinaire.

1792 commença, pour les édiles calanaises, comme s'était terminée 1792, par des problèmes de collecte d'impôts. Dès le 4 janvier, le Directoire du District d'Hennebont rappela à l'ordre la municipalité de Calan pour non-versement des Acomptes des Impositions portées aux "rôles d'acomptes sur les contributions foncières et mobilières de 1791", (somme s'élevant à 552 livres 12 sols 3 deniers) et la menace de mesures coercitives en cas de non-réponse.

Des courriers se croisent et le 12 janvier, le Directoire accuse réception de l'extrait de la libération de la Municipalité calanaise, datée du 1^{er} janvier, donnant l'évaluation des terres dépendant de son territoire, il lui manifeste sa satisfaction et l'encourage à rester en contact avec le sieur Tulzo, pour régler les problèmes qui pourraient se poser et rédiger définitivement la Matrice de Role d'après les Etats de Section.

Le District "relance", à nouveau, nos édiles par des lettres datées du 27 avril et du 4 mai, pour le recouvrement de la contribution foncière de 1791, avec recommandation de vérifier les noms de contribuables ayant déjà réglé des acomptes. Dès la fin 1792, les "Etats de Répartements de la contribution foncière et de la contribution mobilière pour 1792" sont prêts (compte-rendu des délibérations du Directoire du District d'Hennebont, des 2 et 13 novembre). Ils s'élèvent pour Calan à 2 152 livres 10 sols 3 deniers pour la contribution foncière et à 480 livres 4 sols pour la contribution mobilière (impôts en diminution par rapport à ceux de 1791 : contributions foncières: 2 194 livres 4 sols 4 deniers, contributions mobilières : 563 livres 10 sols 1 denier).

En comparaison, Lanvaudan devait respectivement 4 995 livres 19 sols 1 denier et 947 livres 13 sols 9 deniers. Les édiles calanaises n'étant pas très coopérantes ou ne se sentant pas capables d'accomplir cette tâche, les autorités du District décident, par délibération du 21 décembre, de nommer des commissaires-adjoints pour établir l'"assiette" de la contribution mobilière pour les "communautés de Lanvaudan et Calan" si les municipalités avaient besoin de leur secours où cette opération y était très "arriérée". Le 22 décembre, le District exige le dépôt des Rôles des Patentes et sort un arrêté pour surveiller la perception de celles-ci (Calan n'ayant versé que 7 livres 10 sols). Le commissaire Louvel est nommé à cet

1792, fut marquée par l'entrée en guerre de la France contre les Etats qui l'entouraient, guerre qui, avec quelques accalmies, allait durer jusqu'en 1815. Par arrêté du 15 février, le Directoire du District nomme des commissaires pour le recrutement et l'engagement pour l'armée de ligne. Pour le Canton de Plouay, Le Corre Ainé (père) fut désigné. Auparavant, le Directoire du Département l'informait de la Création du 2° Bataillon des Volontaires Nationaux à Vannes, par lettre du 12 janvier ,l'invitant à envoyer la liste des volontaires du District.

La lutte contre "l'ennemi intérieur" était aussi à l'ordre du jour. Par arrêté du 2 mars, le Directoire du District adressait, en 300 exemplaires aux municipalités de son ressort, le texte de loi du 12 février sur le "séquestre des biens des Emigrés" pour être lu et publié aux prosnes et tenues de messes par dimanches consécutifs. Le 6 mai, le Directoire du District accusait réception du texte de la loi du 20 avril, portant "Déclaration de guerre contre le roi de Hongrie et de Bohème" et en recevant 100 exemplaires à adresser aux municipalités pour être lus, publiés, affichés et y être fait procès-verbal de réception. Le 24 juillet, le District recevait du Département un arrêté ordonnant l'ouverture de Registres pour "l'inscription des Citoyens qui voudront voler à la défense de la patrie sur les frontières". 400 hommes étaient demandés pour le Département. Les villes où l'on pouvait s'inscrire était, pour le District : Hennebont, Lorient et Port-Louis. Les Volontaires pouvaient s'inscrire pour servir, soit dans les bataillons de Gardes Nationaux, soit dans l'armée de Réserve, soit dans les Chasseurs Gardes Nationaux. Le 3 août, le Département adressait au District d'Hennebont une lettre fixant le quota d'hommes à fournir par celui-ci, soit 75 hommes dans les Gardes Nationaux et 56 dans les troupes de ligne. Le canton de Plouay était invité à faire appel à 7 Gardes Nationaux et à 5 volontaires pour les troupes de ligne. Un certain M. Barré fut nommé commissaire pour la levée du contingent de Plouay.

Les Calanais eurent-ils un de ses "enfants" pris d'une ardeur patriotique pour voler au secours de la "Patrie en danger" ? Rien n'est moins sûr, la plupart des municipalités rurales n'ayant pas de Garde Nationale. Le Patriotisme, tel que le concevait les autorités du district devait être bien "tiède" chez nos concitoyens; en effet, lors de la fête de la Fédération, le 14 juillet 1792, à Hennebont, aucun membre de la municipalité de Calan n'est mentionné dans le procès-verbal de la manifestation. Nos aïeux calanais ne devaient pas avoir la même conception de la Patrie que nous actuellement. Pour eux, c'était leur attachement indéfectible à leur terroir avec toutes les habitudes que cela comporte et leur environnement : le curé de la trève, les notables de la fabrique devenus, depuis 1789, membres de la municipalité et l'usage quotidien de la langue Bretonne, parlée par la majorité d'entre eux. Pourquoi éprouveraient-ils de l'enthousiasme pour aller défendre une "patrie" dont ils ne se reconnaissaient pas ? Celle des bourgeois des villes qui leur avait promis "monts et merveilles", Liberté, Egalité et Fraternité et qui leur enlevait des libertés qui leur tenait "à cœur", celle de conserver leur "guide spirituel qu'était Guillaume Le Doussal et celle de pratiquer, en paix, la religion de leurs ancêtres. Et l'intrusion des commissaires, envoyés par le District, pour diverses enquêtes ne devait que les exaspérer intérieurement.

(à suivre)

R. BELLEC